

FORMATION PROFESSIONNELLE



Montreuil, le 02/11/2021

COMPTES RENDUS DE LA CGT Finances Publiques

✉ : cgtfinancespubliques.bn@cgfip.finances.gouv.fr | Suivez-nous sur facebook ou twitter : @cgt_finpub (Syndicat National CGT Finances Publiques) | @cgt_finpub (CGT Finances Publiques)

Le groupe de travail était présidé par Yannick Girault, directeur de l'ENFiP.

La délégation CGT Finances Publiques était composée de Laëticia Barrier, Pascal-Damien Hérambourg et Sébastien Weber.

Nous avons lu des propos liminaires que vous trouverez à l'adresse suivante :

<http://www.financespubliques.cgt.fr/content/gt-du-28-octobre-2021-formation-initiale-et-continue-declaration-liminaire>

En complément de notre déclaration liminaire, nous sommes intervenus pour obtenir des précisions sur la situation des stagiaires « personnes fragiles » qui doivent, au vu des conclusions des médecins de prévention, revenir en établissement écoles.

Nous avons notamment demandé à l'administration de traiter de manière humaine les retours en école en laissant, par exemple, le temps aux collègues de s'organiser.

Concernant la volonté de l'ENFiP de faire passer les épreuves écrites des stagiaires (tout distanciel) en présentiel, nous avons signifié notre opposition à ce dispositif. Pour la CGT, la santé des stagiaires vulnérables ne doit pas être mise en danger.

Michel Ramir (pôle formation) indique que le nombre de stagiaires en distanciel est de 34 Inspecteurs stagiaires et de 116 Contrôleurs stagiaires.

Au vu des nouveaux décrets, certains ne rentrent plus dans la catégorie des personnes vulnérables. Ils devront poursuivre, pour le moment leur scolarité en tout distanciel.

La direction de l'ENFiP n'a pas une vision complète de la situation à ce jour. Les entretiens avec les médecins de prévention se poursuivent.

Les stagiaires seront traités avec humanité et bon sens, mais chacun doit se mettre en situation de réintégrer. Une semaine paraît être un délai raisonnable pour revenir en présentiel, délai qui pourra être ajusté en fonction de la situation personnelle de chacun.

Pour les épreuves sommatives en présentiel, le médecin coordinateur considère qu'ils sont protégés par la poursuite de leur scolarité en distanciel. M. RAMIR précise qu'être vulnérable ne signifie pas : « faire aucun déplacement pendant la formation ». Des aménagements dans les établissements sont prévus et le strict respect des gestes barrières sera observé.

Le directeur de l'ENFiP a indiqué que les situations seraient examinées au cas par cas. Si vous rencontrez des problèmes, ne restez pas isolés, contactez la CGT !

🔴 Réponse de l'administration aux propos liminaires des organisations syndicales

Le président de séance a accepté de modifier l'Ordre du jour, estimant également qu'il y avait trop de sujets à traiter en une journée.

En préambule, le directeur de l'ENFiP, a rappelé que la formation s'inscrit dans une continuité de parcours de vie professionnelle.

Ceci étant posé, l'administration admet que la crise sanitaire a profondément affecté la formation, même si la « résilience globale » de la formation initiale a grandement tenu.

Aucune sélection, jury, recrutement n'a été délaissé, l'ENFiP s'est adaptée.

Concernant le bilan de la formation initiale, seul le cycle de formation rénové des inspecteurs stagiaires mis en place il y a 3 ans permet d'avoir un recul nécessaire pour en tirer des enseignements.



Valérie Seguy (cheffe de service RH) a souhaité un bilan de la formation. Le travail de collecte et d'analyse des informations a été colossal, le nombre important de stagiaires et de chefs de services à interroger ne facilitant pas la tâche. Un échange « sans filtre » a également été réalisé avec les chargés d'enseignement.

Le bilan est considérablement affecté par la crise covid, des parcours de formation complémentaires obligatoires seront mis en œuvre de manière effective pour les stagiaires des catégories A, B et C.

La Direction Générale n'a pas l'intention de clôturer les travaux sur les cycles de formation et continuera une évaluation annuelle. La volonté est de suivre de près les générations qui ont connu la crise pendant leur formation.

Concernant la formation initiale dite rénovée, l'administration dit entendre notre opposition. Yannick Girault estime que nous allons avoir du mal à nous rejoindre et qu'il n'a pas de mandat du directeur général pour revenir en arrière.

Il dit vouloir regarder catégorie par catégorie ce qui peut être amélioré, ajusté.

Concernant le bilan de la formation continue, son effondrement lié à la crise sanitaire est évident et a fortement impacté les prises de postes, changement de métier et l'attente des agents est grande quant à son redémarrage.

Le nombre de formations repart à la hausse, mais pas au niveau de 2019, « des orientations nouvelles » sont en cours d'examen. L'administration dit vouloir « tirer des enseignements de la crise et regarder ce qui se fait dans les autres écoles du service public », travailler à la manière de reconnaître les professionnels associés (formateurs locaux). La crise et l'outil distanciel en a fait fuir certains.

L'ENFiP souhaite s'interroger sur la mise à niveau des outils pédagogiques et notamment de la formation en distanciel.

Durant la crise, les cours en présentiel ont été adaptés vers un format distanciel.

Il y a clairement deux offres distanciel/présentiel. L'ENFiP va réfléchir à ce qui peut être enseigné en distanciel. C'est une démarche d'ensemble qui traverse la fonction publique.

La DGFIP ne banalisera pas toutes les formations en distanciel, mais veut valider les formations en distanciel, lorsque cela est possible. D'ailleurs il y a un catalogue de formations en distanciel.

Pour l'administration, il n'est pas question de remplacer l'humain. Derrière le distanciel, il peut y avoir des tutoriels, des quiz, des @-formations, une partie des préparations aux concours, des conférences et de l'auto-évaluation.

Pour autant, la formation en distanciel ne peut se développer que si l'offre requiert l'adhésion des stagiaires.

CE QU'EN PENSE LA CGT

Ce groupe de travail avec un ordre du jour très chargé (voir déclaration liminaire) a été l'objet d'échanges nourris avec l'administration.

Au vu des propos tenus par Yannick Girault, on sent bien que l'ENFiP est « tentée » par le distanciel que ce soit en matière de formation initiale qu'en matière de formation continue. Dans quelles proportions ? cela reste à déterminer !

Même si l'administration s'en défend, le tout distanciel est un véritable levier pour faire baisser le coût de la formation et notamment les frais de transports, d'hébergement et de restauration.

Aujourd'hui, les véritables freins à son développement massif sont d'ordre technique : problèmes de connexion au réseau, de VPN, d'accessibilité au cours en visio et à certains cours en PDF...

Pour la CGT Finances Publiques, la formation en distanciel n'est pas compatible avec notre vision de la formation professionnelle. Elle montre ses limites, notamment en termes d'émulation et de reformulation. C'est pourquoi nous sommes farouchement attachés aux formations en « présentiel », qui permettent les échanges et partages d'expériences.

De plus et c'est encore plus prégnant dans le climat de restructurations permanentes que nous subissons depuis plus de 10 ans, **la CGT Finances Publiques exige une formation continue en cours de carrière de qualité. L'administration doit mettre les moyens matériels et humains à la hauteur des enjeux concernant la formation continue.**

Concernant la formation initiale, la CGT Finances Publiques est attachée au principe d'une formation en établissement avec compensation intégrale des frais engagés par les stagiaires. La formation initiale doit être écrite et dispensée par des équipes de chargés d'enseignement dont c'est la mission principale.

Cette formation doit permettre l'acquisition de bases théoriques solides utiles pour toute la carrière, pour tous les publics. Elle est opposée à une formation initiale axée sur le premier métier. Elle revendique la suppression des évaluations qui sous-tendent une formation/sanction.

La CGT Finances Publiques réfute toute mise en place de stage probatoire dans les services. Elle demande le libre choix des stagiaires pour leur lieu de stage pratique.

Enfin, la CGT Finances Publiques rappelle sa revendication d'intégrer les 1ères affectations des stagiaires au mouvement général à l'ancienneté administrative recalculée pour toutes les catégories A, B et C.